

RAPPORT DE JURY CERTIFICATION FRANÇAIS LANGUE SECONDE

SESSION 2018

Rédacteurs : Julie Camusso, Pascale Delahaie, Jean-François Bouché.

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

MEMBRES DU JURY

Mme CAUCHI-BIANCHI Frédérique, Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres, Présidente du DELF, Académie de Nice, Présidente du jury de la certification FLS.

Mme CAMUSSO Julie, Professeure de Lettres, Collège International de Valbonne, Sophia Antipolis.

Mme DELAHAIE Pascale, Professeure des écoles, Coordinatrice CASNAV 06, DSDEN des Alpes-Maritimes.

M. BOUCHE Jean-François, Professeur de Lettres, Lycée International de Valbonne, Sophia Antipolis.

INTRODUCTION

Le jury souligne en remarque préliminaire la nécessité pour les candidats de lire la note de service n°2004-175 du 19.10.2004 relative à l'Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, BOEN n°39 du 28 octobre 2004, afin de prendre connaissance de certains éléments structurants relatifs à la certification complémentaire de FLS : composition du dossier écrit, déroulement de l'entretien oral et critères d'évaluation figurant en annexe du BO (connaissances et compétences). A cet égard, deux dossiers écrits sur dix n'ont pas respecté pas les recommandations de cette note de service quant à la présentation, sous la forme d'un *curriculum vitae* mettant en exergue " [...] titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM".

Le jury livrera tout d'abord le commentaire de la présentation chiffrée de cette session 2018 puis celui des profils des candidats. Le rapport s'attachera ensuite à apporter quelques recommandations aux candidats afin de se présenter à l'épreuve de la certification de FLS dans des conditions optimales de réussite, selon trois axes précis : la matérialisation de la conduite de sa réflexion, la problématisation de son analyse et la conceptualisation de sa présentation. Une bibliographie sélective, de même qu'un siglaire, seront enfin proposés après la conclusion générale.

I. LES CHIFFRES COMMENTÉS DE LA SESSION 2018

Nombre total des inscrits : 6.

Nombre total des présents : 6.

Nombre total des admis : 3.

Nombre total des ajournés : 3.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS		
NOTE LA PLUS BASSE	NOTE LA PLUS ÉLEVÉE	MOYENNE DES NOTES
04	19	11,5

CORPS D'ORIGINE	PRÉSENTS	ADMIS	AJOURNÉS
SESSION 2018	2018	2018	2018
Professeur des écoles	3	1	2
Professeur certifié	1	0	1
Professeur agrégé	2	2	0
Professeur lycée professionnel	0	0	0

Indépendamment de leur bienveillance pédagogique à vouloir répondre aux besoins spécifiques de publics d'apprenants étrangers, les trois candidats qui n'ont pas obtenu la certification complémentaire FLS l'ont été pour des motifs divers : une méconnaissance des contraintes institutionnelles et des apports de la recherche ; la difficulté à mettre en regard les compétences acquises et construites avec le contexte d'enseignement destiné aux élèves nouvellement arrivés en France ; la difficulté à témoigner d'une véritable réflexion sur sa pratique, celle-ci étant envisagée plutôt de façon descriptive et insuffisamment problématisée.

II. LE PROFIL DES CANDIDATS

Sexe	5 femmes ; 1 homme.
Matières enseignées dans le secondaire	=> Anglais (en collège) => Allemand (collège) => Histoire-géographie (en lycée général)
Niveau universitaire (diplôme le plus élevé qui apparaît sur le CV) 1 candidat ne précise pas sa formation universitaire	=> Maîtrise d'Italien => Diplôme d'étude spécialisée (Allemagne) => Maîtrise Sciences et techniques « gestion et valorisation des échanges culturels en Europe » => Licence d'Histoire-géographie => Licence LLCE Anglais
Diplômes en FLE/FLS	=> Master 2 FLEMS => Maîtrise/Master FLE (2 candidats)
Actuellement en poste en UPE2A	2

L'obtention de la certification n'est pas conditionnée par le fait de disposer d'un diplôme en FLE. Le jury se satisfait à ce titre des horizons divers des domaines universitaires des candidats et souligne que la certification de FLS n'est pas exclusivement réservée aux enseignants en lettres. En effet tous les enseignants, dans leur diversité, tant sur le plan des disciplines que sur celui des corps d'origine, sont amenés à réfléchir dans leur carrière respective sur le public des élèves allophones arrivants, les dispositions pédagogiques et le cadre didactique à mettre en place pour ce type d'élèves.

L'enseignement du FLS permet un décloisonnement disciplinaire et conduit le corps professoral à travailler en transdisciplinarité au service de l'inclusion des élèves allophones arrivants.

III. ORGANISER SA RÉFLEXION

L'obtention de la certification de FLS est soumise à la rédaction d'un rapport qui n'excède pas cinq pages dactylographiées, accompagné d'un *curriculum vitae* - vive recommandation.

Le jury a souligné que, si certains dossiers témoignent d'un effort de structure, il est à regretter que celui-ci ne s'inscrive pas systématiquement dans une démarche problématisée. Ainsi, nombre de rapports se révèlent trop descriptifs et délaissent la véritable réflexion sur la pratique.

De même, le jury souhaiterait qu'un souci particulier soit apporté à la syntaxe et à l'orthographe.

De plus, la pagination du dossier, de même que la rédaction, dans une même police (Times New Roman), taille (12), intervalle entre les lignes (multiple 1,5) et marge (2,5 à droite et 2,5 à gauche), faciliteraient la lecture synthétique des dossiers.

Enfin, et toujours dans ce souci d'harmonisation et de lisibilité des dossiers, **le jury suggère un exemple de plan général** afin d'éviter tout éparpillement de la réflexion mais aussi de rester focalisé sur les enjeux pluriels de l'enseignement du FLS dans une UPE2A.

PLAN GÉNÉRAL

Cette proposition de plan n'est qu'indicative.

INTRODUCTION

> Explicitation des motivations personnelles à obtenir la certification FLS.

> Présentation du plan de l'exposé.

I. RÉFLEXION THÉORIQUE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN FLE/FLS

Cette première partie consiste à démontrer les apports théoriques et pratiques du vécu universitaire ou/et professionnel.

A. RÉFLEXION THÉORIQUE (VALIDÉE OU NON PAR UN DIPLÔME) : appropriation des concepts de flm/fle/fls, pluri/inter/transculturalité, apports positifs par rapport à la discipline universitaire d'origine...

B. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE : contexte d'enseignement, connaissance d'une upe2a (circulaires, notes de service, casnav...), distinction fls-flsco, modalité inclusive de la scolarité des e2a, transversalité du fls de l'école primaire à l'enseignement secondaire...

II. ANALYSE D'UNE PROBLÉMATIQUE LIÉE AU FLE/FLS

Cette seconde partie propose des pistes d'analyse réflexive sur une ou des problématiques ciblées dans un contexte d'enseignement, auprès d'un public allophone ou autre, et apporte des remédiations aux difficultés rencontrées.

A. IDENTIFICATION DE LA PROBLÉMATIQUE : hétérogénéité du groupe-classe, statut de l'erreur, relation langue et culture, distinction pluri/inter/transdisciplinarité, traitement et complémentarité du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et du cadre européen commun de références pour les langues...

B. DIFFICULTÉS, REMÉDIATIONS, PROLONGEMENT : statut de la langue d'origine par rapport à la langue-cible, exemple de projet pédagogique, de séance didactique, de démarche actionnelle, de dispositif d'évaluation interne -diagnostique, formative, sommative- ou externe - d'elf scolaire-...

CONCLUSION

> Définir la plus-value de la certification FLS dans son projet professionnel.

> Soumettre aux membres du jury quelques pistes de réflexion sur son implication en tant que futur enseignant de FLS au sein de l'Académie de Nice.

IV. PROBLÉMATISER SON ANALYSE

Le rapport écrit est une analyse réflexive des diplômes et/ou expérience professionnelle du candidat, portant exclusivement sur les problématiques liées aux attentes institutionnelles de la certification FLS. A ce titre, toute présentation de vécu universitaire et professionnel sous la forme d'une liste chronologique, sans mise en perspective avec un contexte d'enseignement problématisé, ne permet pas au candidat d'opérer un retour didactique sur ses savoirs scientifiques et ses pratiques pédagogiques.

Parallèlement, toute étude de parcours de vie professionnel empreint du discours narratif exclut toute possibilité d'argumenter sur des problématiques ciblées et de proposer des pistes de réflexion. Par ailleurs, dans le cas d'une nouvelle passation de la certification, proposer aux membres du jury le même dossier que la session précédente, mot pour mot, sans prendre en compte les critiques constructives du jury, révèle un manque de remise en question de ses propres pratiques professionnelles, cette qualité est première et fondamentale face à l'hétérogénéité pluridimensionnelle des élèves allophones arrivant en France.

L'épreuve orale dure une trentaine de minutes : les dix premières sont dédiées à la présentation du dossier par le candidat, sous la forme d'un exposé personnel ; puis les vingt minutes suivantes donnent lieu à l'entretien. A ce titre, quand les membres du jury invitent le candidat à terminer son exposé, pour motif de temps écoulé, il convient absolument de conclure, afin que chaque candidat bénéficie du même temps de parole. Le candidat gagne par conséquent à organiser son discours en précisant en introduction les différents mouvements de la pensée de son exposé ; en privilégiant un axe d'étude et en l'approfondissant, pour ne pas se livrer à une liste d'activités, sans cohérence thématique ou sans réflexion didactique approfondie.

En effet, il est intéressant de dégager une problématique pédagogique et d'y apporter les solutions didactiques.

Enfin, la présentation ne doit pas paraphraser le dossier écrit et encore moins en être une lecture pure et simple.

D'un point de vue des conditions matérielles de l'entretien, plusieurs candidats ont suggéré de présenter leur exposé *via* un écran informatique projeté (vidéoprojecteur). Cette transposition évite par exemple d'apporter avec soi des documents encombrants en volume et en taille, et parfois illisibles en annexes ou quand le candidat les présente de sa place aux membres du jury.

V. ELABORER SON EXPOSE

S'il peut être fait mention de savoirs scientifiques, ceux-ci ne sont parfois pas suffisamment maîtrisés, et il demeure inacceptable qu'un candidat puisse se présenter à la certification FLS sans connaître parfaitement les concepts définitionnels des différents types distinctifs de français, selon les situations d'enseignement et les publics d'apprenants : Français Langue Maternelle (FLM), Français Langue Etrangère (FLE), Français Langue Seconde (FLS) et Français Langue de SColarisation (FLSCO).

Le candidat doit être conscient que cette épreuve aboutit à la délivrance d'une certification attestant qu'il est capable de prendre en charge, sur les plans pédagogique, didactique et statutaire, un dispositif d'UPE2A dès la rentrée scolaire suivante.

Les entretiens avec les membres du jury ont donné l'occasion aux candidats d'apporter des éclaircissements sur le fonctionnement des UPE2A et plus précisément le concept évolutif d'inclusion. **La connaissance du respect procédural des modalités institutionnelles de l'accueil permet de mieux élaborer le projet scolaire de l'enfant. L'enseignement du FLS est une pratique pédagogique collective, qui implique l'ensemble des acteurs, à l'intérieur-même de l'établissement de secteur (équipes éducative et de direction), et à l'extérieur (Inspection académique, CASNAV, Centres d'Information et d'Orientation), dans le but de maintenir aussi un lien cohésif avec la famille de l'enfant allophone.**

Certains enseignants ont bien su démontrer les enjeux de l'enseignement d'une langue seconde, en matière notamment de sollicitation des compétences selon le CECRL, intégrées dans une progression pédagogique à destination de public allophone. Lors des entretiens, les priorités pédagogiques, qu'elles soient linguistiques, culturelles et méthodologiques, ont été parfois bien spécifiées, de même que les dispositifs d'évaluation validant des niveaux de langue (A1, A2, B1).

Certains candidats ont évoqué les concepts de plurilinguisme et de multiculturalisme. Quelques entretiens ont permis de revenir sur le lien didactisé entre les enseignements langagiers et culturels, à la fois dans les supports des séances de cours et dans les projets disciplinaires collectifs. **L'enseignement du français langue seconde selon une visée inclusive des élèves allophones adopte une démarche actionnelle permettant notamment de construire une synthèse des disciplines.**

Les meilleurs entretiens ont mis en lumière la capacité des candidats à prendre en compte les pré-requis des élèves, leurs habitudes éducatives dans le but de dépasser les représentations intellectuelles des EANA et de les faire évoluer en compétences. Un candidat, par exemple, propose une même activité envisagée selon une approche différenciée tenant compte de l'hétérogénéité au sein de sa classe.

Enfin, le jury signale que si des activités ludiques facilitent l'entrée dans les apprentissages, le recours systématique au jeu ne peut constituer une fin en soi.

CONCLUSION

Pour conclure, l'obtention de la certification FLS ne saurait se résumer à une ligne supplémentaire sur le *curriculum vitae* du candidat mais certifie véritablement une compétence plurielle, au niveau des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, pour la prise en charge d'une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants. Elle concrétise l'aboutissement d'une réflexion, nourrie de connaissances théoriques, sur un vécu professionnel analysé auprès d'un public d'élèves allophones, ou de tout autre public dont le retour d'expérience pourrait être utile pédagogiquement à une projection sur de l'enseignement du FLS. Ainsi, l'enseignant de FLS est conduit à inscrire sa pratique pédagogique en tenant compte des besoins des élèves, desquels découle une pédagogie différenciée.

Si les corps d'origine et les disciplines universitaires ont révélé une diversité des parcours des candidats, il n'en demeure pas moins que la maîtrise de la langue française reste un facteur essentiel et primordial pour enseigner le français langue seconde. En effet, l'UPE2A est un dispositif temporaire qui donne la possibilité à l'élève d'intégrer une classe ordinaire correspondant à sa tranche d'âge, après s'être approprié des compétences linguistiques suffisantes pour acquérir des compétences scolaires dans un contexte français, que ce soit dans le cadre restreint du système éducatif français ou de la connaissance de la société d'accueil, comme le précise la circulaire du 11 octobre 2012 : *"Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire."* **L'inclusion éducative ne peut avoir lieu sans une intégration culturelle, sociale, scolaire, en somme républicaine.** La préparation de la certification FLS gagne enfin à être anticipée de visites de ces dispositifs, de prises de contact avec le CASNAV et de la consultation de la bibliographie sélective proposée par le jury.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Textes officiels :

- B.O. n°7 du 12 février 2004 ; note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 relatifs aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.
- Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés NOR : REDE1236612C circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 RED – DGESCO A1-1.

Articles scientifiques :

- Biagioli, N. (décembre 2010), *L'impact des stéréotypes disciplinaires sur les apprentissages*, Le Langage et l'Homme, vol. XXXV, N°2, IUFM-Université de Nice Sophia Antipolis.
- Davin-Chnane, F. (2004/1), « Le français langue seconde (FLS) en France : appel à « l'interdidacticité », *Ela. Etudes de linguistique appliquée* (n°133).
- Plaisance, E., Belmont, B., Vérillon, A., Schneider, C. (1^{er} trimestre 2007), « Intégration ou inclusion ? », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* – n°37.

Méthodes de FLS :

- Cervoni, B., Davin-Chnane, F., Ferreira-Pinto, M. (2005), *Entrée en matière : La méthode de Français pour adolescents nouvellement arrivés*, Paris : Hachette Français langue étrangère.
- Klein, C. (dir.) et collectif (2012), *Le français comme langue de scolarisation. Accompagner, enseigner, évaluer, se former*, Canopé CNDP.
- Rafoni, J.-Ch. (septembre 2007), *Apprendre à lire en français langue seconde*, L'Harmattan.

Ouvrages :

- Abdallah-Preteceille, M., Porcher, L. (2005), *Education et communication interculturelle*, Presses Universitaires de France.
- Beacco, J.-C. (2007), *L'approche par compétences dans l'enseignement des langues*, Les Éditions Didier, Paris.
- Cuq, J.-P. (1991), *Le Français langue seconde*, Hachette, Collection F.
- Cuq, J.-P., Gruca, I. (2003), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Presses Universitaires de Grenoble, Paris.
- Defays, J.-M. avec la collaboration de Deltour, S., Préface de Delaybe, R. (2003), *Le Français langue étrangère et seconde, Enseignement et apprentissage*, Pierre Mardaga éditeur.
- Maingain, A., Dufour, B., sous la direction de Fourez, G. (2002), *Approches didactiques de l'interdisciplinarité*, Éditeur.
- Verdelhan-Bourgade, M. (2002), *Le français de scolarisation – pour une didactique réaliste*, PUF, Paris.
- Coordination : Viala, A., Bertrand, D., Vigner, G., pour la direction de l'Enseignement scolaire (Bureau du contenu des enseignements), Maquette et mise en pages : Biglione, F. (4^e trimestre

2000), *Le français langue seconde*, CNDP/Ministère de l'éducation nationale, Coll. « Repères/Collège ».

■ Vigner, G. (2001), *Enseigner le français comme langue seconde*, CLE International.

■ Vigner, G. (2009), *Le français langue seconde*, Hachette Livre.

Sitographie :

■ <http://www.ac-nice.fr> (*site du Rectorat de Nice / Onglet : Action éducative → Accompagnement éducatif → Les élèves nouvellement arrivés en France*).

■ <http://www.ac-nice.fr/casnav/> (*site du CASNAV 06 – Académie de Nice*).

■ <http://eduscol.education.fr/FLS> (*portail national des professionnels de l'éducation, Français Langue de Scolarisation*).

SIGLAIRE

Il s'agit de la liste des sigles qui sont cités dans le rapport.

BOEN : Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs.

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

DELFL : Diplôme d'Études en Langue Française.

DAEFLE : Diplôme d'Aptitude À l'enseignement du Français Langue Étrangère.

DEA : Diplôme d'Études Approfondies.

DESS : Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées.

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

DU : Diplôme Universitaire.

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie.

E2A : Élève Allophones Arrivant.

FLE : Français Langue Etrangère.

FLM : Français Langue Maternelle.

FLS : Français Langue Seconde.

FLSco : Français Langue de Scolarisation.

LLCE : Langues, Littératures et Civilisations Étrangères.

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale.

RAR : Réseau Ambition Réussite.

RASED : Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté.

REP : Réseau d'Education Prioritaire

SCL : Service Commun en Langues.

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants.

ACADÉMIE DE NICE

www.ac-nice.fr  @AcademieNice

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

